



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU jeudi 27 février 2014
18 heures 00

PP/MG

N° 001641

Service Finances -
Affectation du résultat
2013 - Budget
Principal

Affiché le :

Le jeudi 27 février 2014 à 18 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Jean-Luc BICHON (Conseiller Municipal), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Véronique GACH (5ème Adjoint) donne pouvoir à M. Jean-Marie MARTIN, Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-François DORE, M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

ABSENTS : M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Il est rappelé au Conseil que l'excédent de la section de fonctionnement du budget de la commune est de **772 290,45** euros pour l'exercice 2013.

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Il est proposé d'affecter ce résultat de la manière suivante au budget de l'exercice 2014:

Section d'investissement :	485 480,00 € (Article 1068)
Section de fonctionnement :	286 810,45 € (Article 002)

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette affectation.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Décide d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement dégagé sur le compte administratif 2013 du budget de la commune comme spécifié ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL